

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2025

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGOUARDAT Michel et LAGRANGE Jérôme, adjoints – Mmes LACROUTS Virginie – VALTON Kathy – MM DUCASSE Christophe – LARRALDE Franck – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes CHAPEL Louise - PERISSE Chrystel – M - LADAURADE Yvan – LAFFARGUE Louis -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LAGOUARDAT Michel.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal de la démission de M. BOURROUILH Daniel de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal.

1 – Compte financier unique 2024 : budget principal et budget assainissement

Le Compte Financier Unique (CFU) 2024 a été présenté et voté à l'unanimité. L'excédent de clôture s'élève à 287 669.55 €.

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		122 760,39 €	99 213,48 €	
Opérations de l'exercice	468 415,76 €	544 229,25 €	452 197,32 €	648 606,47 €
Restes à réaliser			240 000,00 €	231 900,00 €
TOTAUX	468 415,76 €	666 989,64 €	791 410,80 €	880 506,47 €
Résultat		198 573,88 €		89 095,67 €
Résultat global		287 669,55 €		

■ Compte Administratif Assainissement

Le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget assainissement a été présenté et voté à l'unanimité. L'excédent global s'élève à 28.41 €.

2 – Affectation des résultats 2024 assainissement

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget assainissement de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024		
Résultat au 31/12/2024	Excédent	12 759,03 €
	Déficit	
Excédent au 31/12/2024		12 759,03 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)		12 730,62 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créateur)		28,41 €

3 – Vote des taux des taxes locales

Les taux communaux des taxes foncières (bâties, non bâties et taxes d'habitation des résidences secondaires) sont reconduits au niveau actuel.

4 – Budget Primitif 2025 : budget principal et assainissement

Le Conseil Municipal adopte les budgets pour 2025 :

■ Budget Commune

Fonctionnement	
Dépenses	726 592.88 €
Recettes	726 592.88 €
Investissement	
Dépenses	563 200.00 €
Recettes	563 200.00 €

■ Budget annexe Assainissement

Fonctionnement	
Dépenses	35 685.00 €
Recettes	35 685.00 €
Investissement	
Dépenses	40 895.62 €
Recettes	40 895.62 €

5 – Admission en non-valeur titre cantine

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur une créance ancienne suite au non-paiement de la cantine scolaire malgré les poursuites effectuées par la Trésorerie. Le montant de la créance admise en non-valeur s'élève à 16.80 €.

6 – Location terrain communal Cassières : critères de sélection

Un terrain communal sis au lieu dit Cassières d'une superficie de 2 ha, cadastré section BC 13p est proposé à la location.

L'attribution du lot se fera par tirage au sort. Priorité sera donnée aux jeunes agriculteurs bénéficiant de la DJA ou d'un parcours individuel à l'installation approuvé, et à défaut aux exploitants de la Commune.